Envoyé en préfecture le 06/02/2026
Reçu en préfecture le 06/02/2026
Publié le
ID : 056-200096683-20260205-D0220260000610-DE

Centre MORBIHAN Communauté

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 05 février 2026

DB.2026.006

Date de convocation : 30 janvier 2026

Délégués en exercice : 12	Présents : 10	Votants : 11

L'an deux mille vingt-six, le cinq février à 18h00, le Bureau communautaire, dûment convoqué, s'est réuni au Salle de l'Evel, siège administratif de Centre Morbihan Communauté, en session ordinaire, sur convocation de M. Benoît ROLLAND, Président.

PRÉSENTS : Mme Nolwenn BAUCHE-GAVAUD, M. Pierre BOUEDO, M. Jean-Luc GRANDIN, M. Pierre GUEGAN, M. Hervé LAUDIC, Mme Jeanne LE NEDIC, M. Gérard LE ROY, M. Guénaël ROBIN, M. Benoît ROLLAND, M. Pascal ROSELIER

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR : Mme Chantal BIHOES donne pouvoir à Mme Jeanne LE NEDIC,

ABSENTS EXCUSÉS : M. Stéphane HAMON (jusqu'à la DB2026-010),

Secrétaire de séance : Mme Jeanne LE NEDIC

Approbation du procès-verbal de la séance du 15 janvier 2026

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-15,

VU la décision n°DB.2026-001 du 15 janvier 2026, désignant un(e) secrétaire de séance,

Considérant qu'un exemplaire du procès-verbal a été transmis à chaque membre,

Après avoir entendu lecture du Président,

Celui-ci n'appelant aucune modification de la part du Bureau,

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire décide :

- **D'APPROUVER le procès-verbal de la séance du 15 janvier 2026, joint en annexe de la présente décision.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Pour : 11	*Contre : 0*	*Abstention : 0*	*Non votant : 0*

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité
et publication électronique le : 06/02/2026

CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTÉ

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Président,
Benoît ROLLAND